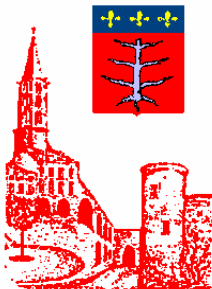


VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/09/90

L'an deux mille neuf,
Le mardi 15 septembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 03/09/2009

Date d'affichage : 08/09/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE, COMPTE TENU :

- DE L'ENVOI DEMATERIALISE EN
PREFECTURE LE

- DE LA NOTIFICATION D'ACCUSE
RECEPTION n°:

- ET DE LA PUBLICATION,
LE

A NEGREPELISSE, le

L'Adjoint Délégué
M. CORRECHER

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., MARTY F., SIRVAIN B., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.,

Absents avec pouvoir : AURADE P. (pouvoir à CAMBON J.), JACQUOT S. (pouvoir à MOURIERES D.), PELLET R. (pouvoir à CORRECHER M.), ONFROY A. (pouvoir à MARCIPONT D.), HENRI M. (pouvoir à MERCIER S.).

Absents excusés : CONTE D., AUTIQUET B.

Objet : ACQUISITION TERRAIN LIEU-DIT « LAUZEL »

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'il conviendrait d'acquérir la parcelle cadastrée section ZM n°30 sise lieu-dit « Lauzel » pour une surface totale 12 630 m² propriété de Monsieur CONTE Jean et TAYAC Sébastien.

Cette parcelle présente un intérêt pour la commune car contiguë aux parcelles acquises dernièrement (propriété Keller) et permettrait d'agrandir la zone sportive et de terrains de sport objet de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Le prix de vente est de 11 000 €.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'acquérir ladite parcelle pour la somme de 11 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON